



APPEL D'OFFRE

CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT A LA REGLEMENTATION E.R.P

CONTEXTE :

Le Comité Régional de la Conchyliculture Arcachon Aquitaine est l'organisme professionnel de la conchyliculture en Aquitaine. Il a pour mission de structurer, de défendre les intérêts généraux de ses producteurs et d'accompagner les entreprises conchylicoles de son ressort territorial. Force de proposition, il coordonne des actions diverses pour le développement de la filière : accompagnement à l'installation, formation, sécurité, investissement des entreprises, suivi du milieu et des produits, gestion des coquilles, réhabilitation du DPM, promotion, communication...

Le Bassin d'Arcachon compte aujourd'hui un peu plus de 300 entreprises ostréicoles aux activités réparties sur les 23 ports des dix communes littorales. Ces entreprises animent la vie locale par leurs productions, leurs savoir-faire et leur richesse patrimoniale. Premier Bassin naisseur d'Europe avec la Charente-Maritime, la spécialité de la filière ostréicole arcachonnaise est le captage des huîtres en été et leur mise en élevage au début de l'année suivante. Au bout de trois ans, ce sont 7 à 10 000 tonnes d'huîtres marchandes qui sont commercialisées. La quasi-totalité des entreprises locales réalise elle-même la mise en marché des produits, que ce soit auprès de la grande distribution ou en vente directe. Cette dernière, ne cesse de se développer, à la cabane ou sur les marchés, et depuis quelques années, en dégustation. Depuis plusieurs années, les ostréiculteurs ont ouvert les portes de leur exploitation afin de valoriser leur métier, leur savoir-faire et leur production. Cet accueil du public s'est fait sous différentes formes : dégustation, vente à la cabane, accueil de touristes, de groupes ou encore de scolaires. Tous ces établissements sont qualifiés d'Établissement Recevant du Public (ERP) ou d'Installation Ouverte au Public (IOP) et se doivent de respecter la réglementation en matière d'accessibilité et de sécurité :

- Les articles R.111-19 à R.111-19-30 du code de la construction et de l'habitation et les arrêtés du 21 mars 2007, fixant les dispositions prises pour l'application des articles R.111-19-8 et R.111-19-11, et du 1er août 2006, fixant les dispositions prises pour l'application des articles des articles R. 111-19 à R111-19-3, dudit code ;
- La loi n°2005-102 du 11 février 2005 relatif à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
- Le décret n°2006-555 du 17 mai 2006 relatif à l'accessibilité des ERP, des Installations Ouvertes au Public et des bâtiments d'habitation et modifiant le code de la construction et de l'habitation ;

- La circulaire interministérielle n°DGUHC 2007-53 du 30 novembre 2007 relative à l'accessibilité des Établissements Recevant du Public, des Installations Ouvertes au Public et des bâtiments d'habitation ;
- Les annexes 1 à 5 de la procédure d'autorisation de construire, aménager ou modifier un ER et l'annexe 8 de ladite procédure correspondant aux ERP.

OBJECTIFS POURSUIVIS :

Afin de conseiller les ostréiculteurs dans leurs démarches d'aménagement et de formation pour améliorer l'accueil du public dans leur cabane, le CRCAA souhaite faire appel à un(e) consultant(e) spécialisé(e). Le rôle de cet expert mutualisé sera d'aller directement dans les cabanes et de proposer des aménagements (accessibilité, sécurité, signalétique...), des formations et/ou des outils de communication permettant d'accueillir le public dans les meilleures conditions possibles et suivant les normes ERP et de sécurité. Selon les besoins recensés au cours de ces diagnostics, il/elle pourra également accompagner les ostréiculteurs dans les démarches administratives.

20 professionnels du Bassin d'Arcachon sont aujourd'hui inscrits pour bénéficier d'un accompagnement et de conseils personnalisés à leur entreprise et leur activité.

CONTENU DE LA PRESTATION DEMANDEE :

Le prestataire recruté devra :

- Conseiller les professionnels inscrits, en réalisant un diagnostic complet et personnalisé à chaque entreprise en prenant en compte ses activités et son port.
- Proposer des outils et solutions permettant la mise aux normes ERP, la sécurité et l'amélioration globale de l'accueil.
- Informer et accompagner les professionnels dans les démarches administratives : déclaration ERP, accompagnement au montage des dossiers accessibilité programmée, accompagnement au montage de dérogations, proposition d'une attestation type « mise aux normes ERP ».
- Conception d'un livret synthétique comportant les aménagements à prévoir, spécifiques à l'ostréiculture. Sous la forme d'un guide ou de fiches pratiques et diffusé par le CRCAA, il pourra servir d'aide aux futurs installés ou aux entreprises qui n'ont pas souhaité s'inscrire à l'accompagnement mutualisé. Il sera remis sous format informatique modifiable et imprimable.



Le prestataire retenu devra également indiquer s'il a la capacité à répondre à d'éventuelles futures sollicitations des professionnels.

- Le prestataire choisi devra rendre compte au CRCAA de l'avancé des dossiers et des rendez-vous pris. Une réunion de lancement sera organisée, puis à mi-parcours ainsi qu'une réunion bilan.

PROPOSITION ATTENDUE :

Le devis devra préciser :

- Le détail et la nature du diagnostic par entreprise
- Un budget forfaitaire établi par producteur
- Le coût et détail de l'accompagnement global
- Un calendrier des livrables

Le travail du/de la prestataire ne comprend ni le coût des aménagements ni des formations qui découleraient de l'accompagnement décrit précédemment.

Le prestataire devra également préciser si son plan de charge est compatible avec notre calendrier de réalisation ci-dessous :

Choix du prestataire	Début Septembre
Prestation de conseil / accompagnement	Mi-Octobre à fin Décembre

Les devis et propositions sont à fournir par mail à l'adresse suivante **avant le lundi 3 Septembre 2018** :

communication@huitres-arcachon-capferret.fr ou

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

Agatha DUQUEYROIX – Chargée de mission communication / qualité au 05 57 73 08 48